

الرقم	الموضوع Violence basée sur le genre		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد Tunisie	موقع الواب :	المصدر : La Presse	
العدد و [ص]:	التاريخ 26-11-2011		

Elaboration de la Constitution Inscrire les lois protégeant la femme contre la violence

Les participantes à la conférence nationale sur «la violence à l'égard de la femme et la transition démocratique» ont souligné la nécessité d'inscrire, dans la Constitution, les lois protégeant la femme de toutes formes de violence et de discrimination, et ce, en reconnaissance de sa contribution agissante à la révolution tunisienne.

Organisée par l'association Femmes et leadership, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre), la conférence a permis de souligner que la femme en tant que partenaire actif dans la révolution mérite que l'on préserve ses acquis et qu'on la protège de toutes formes de violence.

L'accent a été mis sur la nécessité de consacrer le pluralisme et la diversité dans la société tunisienne.

Les participantes ont, aussi, souligné l'importance du rôle des médias face à l'émergence de comportements qui portent atteinte à la liberté et à la dignité de la femme.

A ce propos, les intervenantes ont évoqué des tentatives d'imposer à la femme un mode vestimentaire, dans un silence politico-médiatique.

Des femmes sujettes à des pressions morales et matérielles au sein de la famille ont présenté leurs témoignages.

Pour sa part, Dr Iqbal El Gharbi a expliqué les attaques qu'elle subit, en sa qualité de responsable de la Radio-Zitouna, par un groupe d'individus qui remettent en question sa compétence.